



Zone : _____ Date : _____
Espace réservé à l'administration
Compteur d'eau

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION
POUR RACCORDEMENT DE SERVICE PUBLIC (AQUEDUC/ÉGOÛT/GAZ)

COMMENT PROCÉDER POUR L'ÉMISSION DE VOTRE CERTIFICAT :

- Veuillez déposer votre formulaire dûment rempli, signé et daté, incluant les documents exigés, avant le début des travaux, pour les besoins d'analyse au **Service de l'urbanisme** situé au **138 avenue Pleau à Donnacona G3M 1A1**;
- Prévoir les coûts du certificat d'autorisation :
 - Voir le tarif applicable au Règlement sur la tarification selon la nature des travaux ;
- Le Service de l'urbanisme communiquera avec vous lorsque le permis sera émis et prêt à être signé et récupéré avant le début des travaux;
- Pour toute information, communiquez avec le Service de l'urbanisme : 418-285-0110 ou avec le Service des travaux publics au 418-285-2731 ;

Pour l'obtention d'un certificat, vous devez nous remettre l'information énumérée ci-dessous s'appliquant à votre projet en remplissant le présent formulaire, et ce, afin de faciliter l'analyse rapide de votre demande. Votre dossier sera automatiquement transféré au Service des travaux publics afin d'assurer l'inspection de vos travaux lors de leur réalisation. En plus des documents nécessaires à la demande, d'autres documents pourraient être exigés selon la nature des travaux. Le délai légal pour l'émission du permis peut s'étirer sur une période de 30 jours suivant la date de réception d'un dossier complet.

IMPORTANT : Le dépôt de cette demande ne constitue en aucun temps une autorisation d'entreprendre les travaux. Vous devez être en possession de votre permis émis et conforme avant le début des travaux. Dans le cas contraire, cette demande sera annulée et vous vous trouverez ainsi en infraction.

IDENTIFICATION DU LIEU DES TRAVAUX :

Adresse complète :

IDENTIFICATION DU REQUÉRANT :

Nom complet :

Êtes-vous propriétaire ? Oui Non* (*si non, une procuration du propriétaire est requise*)

Adresse complète :

Code postal :

Téléphone :

Rés. :

Bur. :

Cell. :

IDENTIFICATION DE L'EXÉCUTANT DES TRAVAUX :

Même que le requérant : Oui Non

Si non, nom complet :

Adresse complète :

Code postal :

Téléphone :

Télec. :

Numéro de licence RBQ :

ÉCHÉANCE, COÛT ET DÉTAILS DES TRAVAUX :

Date prévue des travaux :

(Valeur) Coût probable des travaux :

Travaux à réaliser : Remplacement de l'aqueduc/gicleur Remplacement de l'égout sanitaire

Remplacement de l'égout pluvial Conduite de gaz Autres _____

Vous devrez communiquer 48h en avance avec le Service des travaux publics afin de confirmer l'heure des travaux, une inspection visuelle des conduites par le contremaître de la ville de Donnacona est obligatoire.

DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'EMPLACEMENT DES TRAVAUX :

Ces travaux requièrent-ils un abattage d'arbres Oui Non Si oui, combien :

Proximité d'un cours d'eau Oui Non Détails :

Le raccordement est réalisé par quelle rue ?

Usage de l'immeuble : Résidentiel Commercial Industriel Public & Institutionnel Agricole



DESCRIPTION GÉNÉRALE DES TRAVAUX :			
	Aqueduc	Égout pluvial	Égout sanitaire
Type de tuyau (autorisés) :	<input type="checkbox"/> Cuivre <input type="checkbox"/> PVC / Municipex ¾ <input type="checkbox"/> PVC / Typek ¾	<input type="checkbox"/> SDR28 6" (blanc)	<input type="checkbox"/> SDR28 5" (blanc)
Remplacement de la tige d'aqueduc nécessaire (boîte de service) ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
Raccordement au gaz naturel existant ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Si oui, des mesures de précaution peuvent s'imposer	
Travaux de terrassement et amélioration du drain français ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Notez que le drain de gouttière de l'immeuble ne peut être raccordé à l'égout pluvial ou sanitaire	
Empiètement de matériel ou de machinerie dans la rue nécessaire ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Un certificat d'autorisation d'utilisation temporaire de la voie publique est nécessaire, la signalisation de sécurité est obligatoire et le nettoyage est de la responsabilité du propriétaire ou de l'entrepreneur. Notez, il est interdit de déposer de la terre sur la voie publique sans cette autorisation ;	
Clapet de retenue d'égout existant ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Notez que la mise en place d'un clapet de retenue est obligatoire, la ville ne peut être tenue responsable de tout dommage causé par l'absence ou la défectuosité d'un tel dispositif ;	
Compteur d'eau existant	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Type d'usage du bâtiment :	
Autres travaux* :			

***Un formulaire de demande de certificat/permis approprié existe afin de mieux vous guider en ce qui concerne tous autres travaux ;**

N'OUBLIEZ SURTOUT PAS DE FOURNIR AVEC VOTRE DEMANDE :
<p><u>Pour tous les usages</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Contacter le Service des travaux publics afin d'assurer l'inspection visuelle de vos travaux ! <ul style="list-style-type: none"> o Prenez note que l'émission du certificat d'autorisation est obligatoire afin que l'inspection de vos travaux soit réalisée ; <input type="checkbox"/> Procuration du propriétaire (lorsqu'applicable) ; <input type="checkbox"/> Formulaire et documents nécessaires lors de la réalisation d'autres travaux ;

SIGNATURE ET DATE DE LA DEMANDE :
<p>Nom : Date :</p> <p>N'oubliez pas qu'il est interdit d'entreprendre des travaux avant l'obtention d'un certificat.</p> <p>NOTE : TOUS LES USAGES</p> <p><u>Ouverture de chantier :</u></p> <p>- <u>Début de chantier et branchement de services</u> : le contremaître du Service des travaux publics doit faire l'inspection visuelle du raccordement avec le réseau public. SVP, veuillez avvertir le Service des travaux publics au 418-285-2731.</p> <p><u>Clapet de retenue :</u></p> <p>En vertu du Code du bâtiment, le clapet de retenue est un dispositif obligatoire sur tout bâtiment et, dans bien des cas, une obligation auprès de votre assureur, assurez-vous que celui-ci soit effectif à la suite de vos travaux. Prenez note que la Ville de Donnacona ne peut être responsable des dommages causés par un refoulement d'égout en cas d'absence ou de défectuosité de ce dispositif.</p> <p><u>Empiètement sur voie publique :</u></p> <p>Il est interdit de faire empiètement ou de déposer du matériel sur la voie publique, et ce, tant pour les trottoirs, les allées, les espaces de stationnement que la voie de circulation. En cas des infractions, prenez note que des contraventions s'appliquent. Une autorisation temporaire peut cependant être demandée auprès du Service de l'urbanisme et remise sous certaines conditions telles que l'obligation de laisser le site dans son état initial et d'assurer la sécurité des usagers et du voisinage.</p> <p><u>Excavation</u></p> <p>Il est de la responsabilité du propriétaire ou de l'exécutant des travaux de s'assurer qu'aucune infrastructure souterraine ne se localise sous le lieu des travaux avant d'effectuer une excavation ou une perforation dans le sol en communiquant avec info-excavation http://www.info-ex.com/ au 1-800-663-9228. Notez que le propriétaire sera responsable financièrement de tout bris potentiellement réalisé à une conduite souterraine lors de ces travaux.</p>

Mise en garde : Les informations du présent document agissent à titre d'information et ne constitue aucunement une liste exhaustive, il demeure de la responsabilité du requérant de se référer au texte officiel des règlements d'urbanisme ainsi qu'à toutes autres normes ou lois applicables qui prévalent sur l'information ci même contenue, le cas échéant.